

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais revenir aux réponses du—non, mon ami, vous êtes le bouffon de la Chambre. Nous attendrons que vous leviez . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. McGrath: Vous parlez constamment de votre siège.

Mme le Président: A l'ordre. Le député posera-t-il simplement des questions. Il s'agit de la période des questions.

M. McGrath: J'ai le droit de le faire sans être interrompu. Le premier ministre a dit en réponse au chef de l'opposition qu'il subsistait certains doutes au sujet de la légalité. En somme, il n'accepte pas la décision unanime de la Cour suprême de Terre-Neuve. Puis il est revenu au jugement rendu par le juge en chef du Manitoba qui a parlé d'une situation hypothétique. Il n'y a rien d'hypothétique à la motion de clôture dont la Chambre est saisie.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Et il n'y a rien d'hypothétique à . . .

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de New Westminster-Coquitlam.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

● (1450)

LES PÊCHES

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST POUR LA SAISON DE 1981—LES PÊCHERIES DU FLEUVE FRASER

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Pêches et des Océans une question très urgente qui fait suite à celle qu'a posée hier mon collègue. Comme les discussions tenues hier entre les pêcheurs du fleuve Fraser et les fonctionnaires du ministère affectés à la côte du Pacifique, ne semblent pas avoir entraîné de modifications quelconques de la proposition du gouvernement d'interdire la pêche dans la partie 29D du fleuve Fraser, le ministre ordonnera-t-il à ses fonctionnaires, lors de la prochaine rencontre, qui aura lieu vendredi, de revenir à l'offre faite en décembre dernier par la Commission du saumon du Pacifique, et notamment de permettre la pêche sur le Fraser entre les ponts Pattullo et Mission, et de permettre aux pêcheurs au filet maillant de pêcher au moins une journée par semaine?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je suis certain que le député, qui tient à ce que je lui fournisse des renseignements fiables, ne me tiendra pas rigueur si je lui dis que l'on ne m'a pas informé des résultats de la réunion d'hier. J'espère l'être dans le courant de l'après-midi. Naturellement, je me ferai un plaisir de lui donner immédiatement une réponse par téléphone et je

Questions orales

reviendrai là-dessus à la Chambre demain, si le député le souhaite.

Mlle Jewett: Madame le Président, je souhaite avant tout que le ministre revienne à l'offre faite par la Commission du saumon du Pacifique.

L'INVITATION AU MINISTRE D'ASSISTER À LA RÉUNION

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, puis-je demander également au ministre pourquoi il n'a pas répondu à l'invitation que lui ont envoyée les pêcheurs du fleuve Fraser d'assister à leur réunion de dimanche après-midi? Cette réunion, qui doit se tenir à New Westminster, sera très importante. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas eu la courtoisie de répondre, et va-t-il en fait assister à cette réunion importante à laquelle ils voudraient tous le voir participer?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, c'est surtout parce que nous essayons de trouver une solution que cette réunion a eu lieu hier, et j'espère que les deux parties ont fait preuve d'une certaine souplesse pour permettre d'en arriver à une solution. Dans le cas de la pêche sportive, je pense que nous allons déboucher sur un compromis entre les deux points de vue.

Pour ce qui est d'assister à cette réunion, je dois dire que nous sommes quelque peu paralysés à Ottawa ces temps-ci. J'avais des projets de voyage que j'ai dû . . .

Des voix: Oh, oh!

M. LeBlanc: Les députés d'en face sont la cause de cette paralysie.

Je dois avouer que je ne pense pas que ce genre de question puisse se résoudre dans le cadre de grandes réunions publiques où la rhétorique plutôt que la négociation est à l'ordre du jour.

Mme le Président: Le député de Saint-Jean-Est pourrait-il maintenant poser sa question supplémentaire? Je ne voudrais pas le priver de son droit de poser des questions, mais je tenais à bien faire comprendre de la seule façon dont dispose la présidence qu'il importe à cette dernière de maintenir le décorum et un certain équilibre entre les différents partis à la Chambre des communes qui veulent poser des questions durant la période des questions. C'était la seule façon dont je pouvais amener le député à en prendre conscience. S'il veut bien poser sa question supplémentaire maintenant, je suis prête à lui donner la parole.

* * *

LA CONSTITUTION

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, la frustration est un sentiment dont nous avons appris à nous accommoder de ce côté-ci de la Chambre. Il a fallu presque cinq minutes—quatre minutes et 57 secondes—au premier ministre pour répondre au chef de l'opposition. A moi, on m'a accordé moins qu'une minute.